



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

66 N° 1 1939

Le linceul de Turin et l'Évangile de Saint Jean (I)

F.-M. BRAUN (op)

p. 900 - 935

<https://www.nrt.be/it/articoli/le-linceul-de-turin-et-l-evangile-de-saint-jean-i-3659>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

LE LINCEUL DE TURIN ET L'ÉVANGILE DE SAINT JEAN.

Le récit de la sépulture de Jésus suivant saint Jean n'avait pas soulevé jusqu'ici de bien grandes difficultés d'interprétation. On apprenait sans peine que Joseph d'Arimateie et Nicodème avaient enveloppé ou lié le corps du Sauveur au moyen de bandelettes : ἔδησαν αὐτὸ ὀθονίοις μετὰ τῶν ἀρωμάτων, et qu'un linge ou suaire σουδάριον avait été posé sur sa tête ἐπὶ τῆς κεφαλῆς. Tout avait été exécuté conformément à la manière d'ensevelir les morts pratiquée chez les Juifs : καθὼς ἔθος ἐστὶν τοῖς Ἰουδαίοις ἐνταφιάζειν.

D'après ces données, il paraissait établi avec toute la fermeté souhaitable que la sépulture du Sauveur n'avait pas été un simple ensevelissement de fortune, moins encore une préparation hâtive à l'ensevelissement proprement dit. Bien que tout se fût passé rapidement, le corps de Jésus avait été inhumé soigneusement, quoique assez rapidement, les règles essentielles de la sépulture chez les Juifs ayant été observées.

Que cette interprétation obvie du *Quatrième Évangile*, où l'on relève comme à l'habitude les précisions destinées à compléter les indications sommaires des *Synoptiques*, ait été aussi l'interprétation courante des commentateurs et des historiens de la vie de Jésus, le fait n'est pas contesté. Voici pourtant quelques exemples, empruntés aux auteurs catholiques les plus récents, qui nous aideront à mieux fixer le status quaestionis :

1. Le R. P. J. Huby, S. I., *Évangile selon saint Marc* (dans la coll. *Verbum Salutis*), Paris, 1924, p. 395 :

L'Évangéliste (Marc) note d'un mot les diverses phases de l'ensevelissement : la rapidité du récit appelle la hâte de l'opération. Toute l'action est rapportée à Joseph d'Arimateie, mais il est clair que, pour avoir pris l'initiative de l'entreprise, il ne fut pas le seul à l'exécuter. Saint Jean lui adjoint un autre membre du Conseil, Nicodème, et tous deux ont pu se faire aider de leurs serviteurs. L'ensevelissement fut conduit suivant les usages juifs, avec plus de presse cependant qu'on n'en mettait d'ordinaire. Après avoir été provisoirement embaumé, à l'aide d'un mélange de myrrhe et d'aloès, le corps fut enroulé dans une pièce de toile et lié de bandelettes : comme pour Lazare, les mains et

les pieds durent être enveloppés séparément et un voile fut placé sur la tête du Christ.

2. Le R. P. Lagrange, O. P., *Évangile selon saint Jean*, Paris, 1925, pp. 503 s. :

Le corps de Jésus étant déposé de la Croix, Joseph et Nicodème en prennent définitivement possession et le lient avec des bandelettes et des aromates, les aromates en poudre étant disposés le long des bandes qui les serraient ensuite sur le corps... Ce n'était pas un embaumement tel que d'autres le pratiquaient peut-être, mais une sépulture telle que les Juifs l'avaient en usage. On ne peut donc pas dire que c'était une disposition provisoire, que les femmes auraient compté reprendre d'une façon plus parfaite, et dès lors il semble qu'il y a une antinomie entre les synoptiques, réservant les aromates aux femmes qui interviendront plus tard, et *Jo.*, qui regarde la cérémonie comme terminée. Cependant les deux manières peuvent très bien se combiner en fait. Ou les femmes n'ont rien su des aromates, ce qui se concilie avec *Mc*, car elles regardent seulement où l'on a mis le corps ; ou bien, si elles ont vu comment les choses se sont passées (*Mt.* et surtout *Lc*), elles ont voulu apporter leur petite contribution. Il y avait certes assez d'aromates, mais ce n'étaient pas les leurs.

Le R. P. Lagrange est revenu sur le même sujet dans l'*Évangile de Jésus-Christ*, Paris, 1928, p. 577.

Pendant que Joseph achetait le linceul, il s'était procuré une quantité considérable de myrrhe et d'aloès. Après avoir lavé le saint corps marqué d'un sang précieux, on l'enveloppa de bandelettes saupoudrées de ce mélange, qu'on répandit aussi très largement dans le sépulcre où il devait être déposé.

3. Le R. P. Durand, S. I., *Évangile selon saint Jean* (dans la coll. *Verbum Salutis*), Paris, 1927, p. 501 :

Il est probable que Nicodème s'est concerté d'avance avec Joseph. Il vient lui aussi, et apporte un mélange d'épices, achetées le jour même chez les marchands de Jérusalem. Il a fait bonne mesure : environ cent livres de myrrhe et d'aloès. On a trouvé que c'était beaucoup et trop pour une sépulture sommaire et hâtive. Des interprètes se demandent si nous ne sommes pas en présence d'une faute de transcription, comme il est arrivé fréquemment pour les chiffres.

Ces épices, usitées chez les Juifs, n'étaient pas destinées à un embaumement proprement dit, pour retarder l'œuvre de la corruption ; elles servaient seulement à neutraliser la mauvaise odeur, surtout au moment des funérailles. On pilait la myrrhe, sorte de résine odoriférante ; on hachait en brindilles l'aloès, bois de senteur. Des deux substances mélangées on faisait une sorte de litière sur le banc de pierre, où devait reposer le corps. Il est à croire que les bandelettes elles-mêmes avaient été saupoudrées de myrrhe. Il ne faut pas confondre ces

aromates avec les huiles de senteur que les saintes femmes ont préparées pour oindre le corps du Seigneur, dès que le repos sabbatique aura pris fin.

4. Le R. P. L. de Grandmaison, S. I., *Jésus-Christ*, t. II, Paris, 1928, p. 373 :

Des amis de Jésus, qui le détachèrent de la croix, soignèrent son corps et, après l'avoir bandé et entouré de parfums, le déposèrent au tombeau.

5. Le R. P. J. Lebreton, S. I., *La vie et l'enseignement de Jésus-Christ Notre-Seigneur*, t. II, Paris, 1931, p. 438 :

Joseph, membre du sanhédrin, a été trouver Pilate et a obtenu de lui la permission d'ensevelir Jésus. Il veut déposer son corps dans le tombeau qu'il s'était proposé à lui-même dans un jardin tout proche du Calvaire. Nicodème l'accompagne portant cent livres d'aromates. Ils prennent donc le corps de Jésus, le lient de bandelettes avec les aromates et le déposent dans le tombeau creusé dans le roc. Les femmes assistent à l'ensevelissement et remarquent soigneusement l'emplacement du tombeau.

6. Le R. P. Beaufays, O. F. M., *L'Homme-Dieu*, Paris, 1933, p. 414 :

Hâtivement, de l'horrible gibet les hommes détachent le cadavre du Maître. Sans le laver, ils le roulent dans le suaire et le déposent dans une grotte voisine.

7. Le R. P. Prat, S. I., *Jésus-Christ* (sa vie, sa doctrine, son œuvre), t. II, Paris, 1933, p. 417 :

Le tombeau que Joseph d'Arimatee s'était préparé, près du Golgotha ou, pour mieux dire, sur le Golgotha même, n'était éloigné du lieu où la croix fut plantée que d'une cinquantaine de pas. Nous savons qu'il était précédé d'un vestibule, également creusé dans le roc et accessible à tous. C'est dans ce vestibule qu'on dut transporter le corps, pour le laver selon l'usage et l'entourer de bandelettes saupoudrées d'un mélange pulvérisé de myrrhe et d'aloès. Un suaire recouvrait la tête et le visage ; une grande pièce de lin, dont saint Matthieu signale la blancheur, enveloppait le corps tout entier. Il fallait se presser, car le jour baissait. On introduisit donc le corps dans le sépulcre où personne n'avait encore reposé et l'on roula devant l'étroite ouverture l'énorme pierre en forme de meule destinée à le protéger.

Cette liste, très incomplète, que nous allongerions aisément, en remontant jusqu'aux premiers commentateurs de saint Jean, suffit à montrer sur le point en question l'accord des meilleurs interprètes de l'Évangile. Le R. P. Beaufays seul fait excep-

tion. Mais son livre, qui porte sur la couverture l'effigie du Saint-Suaire et qui débute par une lettre du Commandeur Emmanuel Faure, est un plaidoyer en faveur de la précieuse relique. C'est de celle-ci qu'il s'inspire, aux dépens de saint Jean.

On nous assure pourtant aujourd'hui que l'interprétation universellement admise devrait être abandonnée sur tous les points. Ainsi le voulaient, peu après la publication des premiers travaux de M. Vignon, les partisans de la théorie bien connue, proposée pour expliquer la formation des mystérieuses empreintes par l'action des vapeurs ammoniacales dues à la fermentation d'une sueur fébrile sur le linge imprégné ou saupoudré d'aloès. On nous dit de divers côtés que ces exigences, étrangères à l'exégèse, se trouvent justifiées par les plus récentes observations philologiques. Les bandelettes ὀθόνια représenteraient tout le linceul. Le verbe δέω, traduit généralement par *lier*, signifierait *envelopper*. Le suaire s'identifierait au linceul, ou deviendrait une sorte de bandeau (ou mentonnière) destiné à tenir la bouche fermée. L'aloès compris parmi les aromates n'aurait plus rien à voir avec le bois de senteur du même nom. Quant au verbe ἐνταφιάζειν, il évoquerait simplement les préparatifs voulus en vue de l'ensevelissement. En résumé, la sépulture de Jésus se serait faite de la façon suivante : le corps sommairement enveloppé dans un linceul, saupoudré de myrrhe et d'aloès (médicinal) ; la tête peut-être munie d'un bandeau, enroulé de façon à retenir la mâchoire inférieure ; point de lavage ni d'onctions.

J'avoue que ce renversement du sens d'un texte important touchant au fait capital de la Résurrection du Christ est un peu troublant. Nous avons déjà rencontré des affirmations analogues à celles qui nous surprennent, sous la plume de M. Vignon et de son collaborateur le commandant Colson, dans l'un des premiers ouvrages consacrés au Suaire de Turin (1). Elles avaient provoqué les répliques sévères des abbés Van Steenkiste (2) et Bouvier (3), et de Mgr. Ch.-F. Bellet (4), suivis

(1) P. Vignon, *Le linceul du Christ* (étude scientifique), Paris, 1902.

(2) *Le Saint Linceul de Turin*, Bruges, 1902.

(3) *Le Suaire de Turin et l'Évangile*, La Chapelle-Montligeon, 1902.

(4) *Le Saint Suaire de Turin et les textes évangéliques*, dans *L'art et l'autel*, 1902.

par le Chanoine Ulysse Chevalier (5). Il faut croire que ces critiques ne manquaient pas de pertinence, puisque, en dépit des arguments proposés par les défenseurs du Saint Suaire, c'est tout de même l'opinion ancienne qui continue à s'imposer.

Nombre d'auteurs, il est vrai, parlent volontiers encore d'un ensevelissement du Sauveur réduit au plus strict minimum. Mais, rencontre curieuse, qu'on me pardonnera de signaler en passant, outre les défenseurs du Saint Suaire (Vignon, Renié, Cojazzi, Scotti, etc.), ces auteurs sont pour la plupart des critiques libéraux comme Baldensperger (6), Goguel (7), Loisy (8), Guignebert (9), qui font bon marché des indications de saint Jean, afin de se débarrasser du témoignage gênant rendu à la Résurrection par le tombeau vide. Ayant entrepris de discuter leurs théories, en me plaçant strictement sur leur terrain (10), je me suis attiré les reproches amers de M. Vignon, pour avoir abouti à des conclusions qui ne cadrent pas avec son système, et surtout pour avoir négligé de faire intervenir dans la discussion l'autorité de la précieuse relique, qu'il me soupçonne d'ignorer (11).

Depuis la publication de ma brochure, en 1937, le problème du Saint Suaire, renouvelé par les photographies du Chevalier Giuseppe Enrie, a suscité pendant plusieurs études scripturaires (12), qui mettent en cause les textes joanniques. Aurions-nous fait fausse route avec la masse des commentateurs ? L'autorité de l'Église n'étant nullement engagée dans un débat qui demeure parfaitement libre, la question mérite d'être examinée de plus près. Certes l'archéologie chrétienne ne saurait prévaloir sur l'Écriture, mais des observations archéologiques, naguère

(5) *Le Saint Suaire de Turin et le Nouveau Testament*, dans la *Revue Biblique*, t. XI, 1902, pp. 565-573.

(6) *Le tombeau vide, la légende et l'histoire*, Paris, 1935.

(7) *La foi à la résurrection de Jésus dans le Christianisme primitif*, Paris, 1933.

(8) *Les évangiles synoptiques*, Ceffonds, t. I, 1907, p. 223 et t. II, 1908, pp. 701 ss. ; *La Naissance du Christianisme*, Paris, 1933, p. 113.

(9) *Jésus*, Paris, 1933, pp. 615 ss.

(10) *La sépulture de Jésus, à propos de trois livres récents*, Paris, 1937.

(11) *Le Saint Suaire de Turin, devant la science, l'archéologie, l'histoire, l'iconographie, la logique*, Paris, 1938, p. 62.

(12) Notamment, J. Renié, *Le Saint Suaire de Turin* (un peu d'exégèse), dans *Revue apologetique*, t. 64, 1937, pp. 304-324 ; P. Vignon,

insoupçonnées, peuvent conduire, par les questions qu'elles posent, à considérer sous un nouveau jour des textes autrefois indiscutés. N'oublions pas toutefois que ces textes garderont toujours leur valeur normative. Tout ce que nous sommes en droit de tenter à leur égard, c'est d'essayer de les mieux comprendre.

I. CRITIQUE TEXTUELLE.

Pour apprécier correctement les versets joanniques (XIX, 39-40 et XX, 5-7) relatifs à la sépulture de Jésus, demandons-nous tout d'abord dans quel état ils se présentent au point de vue de la tradition manuscrite.

Abstraction faite de quelques variantes sans importance, nous ne relevons que trois leçons différentes, toutes trois à propos de XIX, 40 :

1. εδησαν αυτο οθονιοις, sans la particule εν (Sinaït. B K L ; 1. 33. 69 ctt. ; vers lat. a b c f g, *ligaverunt* vel *adligaverunt eum linteis* ou *linteaminibus* ; en outre Cyr. Alex., Aug., ; et parmi les éditions critiques, Tisch. 8^a, Westcott-Hort, Nestle, Vogels, Merk).

2. εδησαν αυτο εν οθονιοις, avec la particule εν (A Dsuppl. Γ Δ ctt. ; vers lat. q : *alligaverunt illum in lintiaminibus* ; fos. : *ligaverunt eum in linteis* ; en outre Grégoire de Nysse.

3. ενειλησαν αυτο οθονιοις, sans la particule, mais εδησαν est remplacé par ενειλησαν, peut-être d'après Marc (Θ, vers syr. *pesch.*, Théodoret et probablement Tatien d'après *Diatess.* arabe (ed. Marmardji) : *Et ils prirent Jésus et l'enveloppèrent dans le lin.*

De ces trois leçons, c'est manifestement la première qui doit être retenue, et qui de fait a les préférences de tous les éditeurs critiques modernes, comme étant la mieux soutenue par les mss. et par les versions. La troisième s'explique par un souci d'har-

Le Saint Suaire... pp. 61-83 ; P. Scotti, *Gli studi sulla Sindone di Torino e la esegesi evangelica*, dans *La Scuola Cattolica*, t. LXVII, 1939, pp. 227-238 ; E. Levesque, *Le Suaire de Turin et l'Évangile*, dans *Nouvelle Revue Apologétique*, t. I, 1939, pp. 228-237 ; Don Cojazzi, *Dopo il Convegno di studi sindonologici*, dans *L'Osservatore Romano*, 11 mai 1939 ; A. Vaccari, *La Sacra Sindone di Torino e l'esegesi*, dans *L'Osservatore Romano* des 15/16 mai 1939 (ce dernier article étant une mise au point rectificative du précédent).

monisation, pour mettre le texte de *Jo.* en accord avec les *Synoptiques*. Quant à la deuxième, Tischendorf note justement à son sujet : *quum Graecis dici soleat εδησαν εν, potius inlatum videtur εν quam sublatum* (13).

II. LE SENS DES PRINCIPAUX MOTS.

L'état du texte critique, le seul sur lequel nous puissions raisonnablement tabler, étant reconnu conforme à celui de nos éditions modernes, examinons maintenant le sens précis de quatre mots principaux : ὀθόνια, δέω, σουδάριον, ἀρώματα.

1. Ὀθόνια : bandes, linges ou linceul ?

La signification du mot ὀθόνιον, que les traducteurs de saint Jean rendent d'ordinaire par bandelette, est de soi très large et un peu confuse. Dérivé de ὀθόνη *toile de lin*, il est employé en termes de médecine pour désigner les bandages, la charpie, les petits linges servant à essuyer les onguents. C'est ainsi que s'exprime Robert Etienne dans le *Thesaurus linguae graecae* : « Apud medicos ὀθόνιον modo ponitur pro panniculo lineo, fascia lineā, ad obliganda vulnera aut alia : modo pro linteolo quo medicamentum excipitur ». Ce sens, bien attesté par Hippocrate, se retrouve notamment dans un passage amusant des *Acharniens* d'Aristophane. Le soldat Lamachos, s'étant fait une entorse en sautant un fossé, un messenger s'écrie : ὕδωρ, ὕδωρ ἐν χυτριδίῳ θερμαίνετε ὀθόνια, κηρωτὴν παρασκευάζετε, ἔρι' οἰσπερὰ, λαμπάδιον περὶ τὸ σφυρόν (1175). « De l'eau, de l'eau, chauffez-en dans une petite marmite, préparez des linges, du cérat, des tampons de laine encore grasse, de la charpie pour sa cheville » (trad. Van Daele).

Cette première signification répondant à la forme du diminutif, qui se retrouve dans les papyri ayant trait aux momies égyptiennes, entre le II^e siècle avant et le III^e siècle après J.-C. (14), fait place cependant à plusieurs autres : *toiles* ou

(13) C. Tischendorf, *Novum Testamentum Graece* (editio octava critica maior), Lipsiae, 1869, t. 1, pp. 950 ss.

(14) Cfr F. Preisigke, *Wörterbuch der griechischen Papyrusurkunden*, Berlin, 1925-30 ; et J. H. Moulton and G. Milligan, *The Vocabulary of the Greek Testament*, London, 1930.

pièces de toile, vêtement de lin, et jusqu'à voiles de vaisseaux. Le sens de toile de lin est souvent attesté dans les papyri d'Égypte, où il est question des redevances dues au trésor royal et aux temples (cfr Pierre de Rosette : 196 av. J.C. ; P. Tebt., 1, 5, 63, 118 av. J.C. ; P. Hib., 1, 67, 10 : 228 av. J.C. etc.).

L'équivalence entre ὀθόνια et vêtements nous est fournie par Lucien de Sam., dans *Le menteur*, 34, par de nombreux papyri (cfr P. Grenf. 1, 38, 14 et P. Par. 59, 5), par le livre des *Juges* (XIX, 13) suivant le codex B de la version des Septante, et par le texte grec du prophète *Osée* (II, 7, 11). « Le premier de ces passages, écrit très justement à ce propos le R. P. Renié, est hautement significatif, — il s'agit d'un pari de Samson — or, dans le texte de B, aux trente σινδόνας du verset précédent sont substituées trente ὀθόνια. La substitution des mots montre, à tout le moins, que, pour le copiste (de B) qui en est responsable, les termes étaient synonymes et qu'ὀθόνια avait le sens de vêtements. C'est le sens qu'il faut lui attribuer aussi dans le second passage : *Os.*, II, 7, 11, où il s'oppose à ἱμάτια, ceux-ci désignant les vêtements de laine, ceux-là les vêtements de lin » (15).

Inutile de poursuivre plus longuement cette enquête ; son résultat déjà est trop clair pour donner lieu à contestation. *De soi*, j'insiste à dessein sur cette réserve (car autre chose est le sens d'un mot isolé et autre chose le sens de ce même mot dans un contexte éloigné ou prochain), ὀθόνια peut désigner des linges de lin de toute grandeur et de toute forme : bandes, pièces de toiles, tuniques, manteaux etc. Le Ch. Ulysse Chevalier, qui se sentait un peu étranger dans le domaine de l'exégèse, défendait donc une opinion trop étroite, lorsque, s'adressant à M. Vignon, partisan d'un sens large, il lui disait : « Quelle est cependant la signification exacte d'ὀθόνιον *linteolum*, petit linge, bande. Il ne saurait en être autrement d'un diminutif d'ὀθόνη. Il est donc acquis que le corps fut lié avec des bandelettes » (16).

Imprécis et divers, le mot ὀθόνιον n'aurait-il pas reçu un sens plus spécial dans la langue du Nouveau Testament ?

(15) *Op. cit.*, p. 314.

(16) *Op. cit.*, p. 569.

Pour répondre à cette question, les éléments de comparaison nous font, on le sait, malheureusement défaut. En dehors des textes de Jean (XIX, 40 ; XX, 5.6.7), nous ne relevons qu'un seul cas, dans Luc (XXIV,12), et encore ce verset unique est-il soupçonné, quoique à tort pensons-nous, d'avoir été introduit après coup, dans un but d'harmonisation, sous l'influence de Jean. Quoi qu'il en soit, il nous apprend que Pierre, ayant couru au sépulcre et ayant baissé la tête, vit seulement les ὀθόνια. Ces derniers doivent-ils être identifiés avec le linceul dont il était question un peu plus haut (XXIII,53), à propos de Joseph d'Arimatee ? Rien n'autorise cette supposition. Nous serions plutôt en droit d'estimer que, dans la pensée de l'évangéliste, ils comprenaient l'ensemble des linges qui avaient servi à l'ensevelissement, le linceul ou σινδών y compris, mais non exclusivement. C'est là ce qui résulte en particulier de la forme du mot au pluriel (ὀθόνια) qui n'équivaut nulle part au singulier (ὀθόνιον). D'autant plus que lorsqu'il est question d'un linge unique de certaine dimension, comme dans la vision de Pierre à Joppé (*Actes*, X,11 ; XI,5), Luc recourt de préférence à ὀθόνη. S'il parle des ὀθόνια, dans son Évangile, c'est que, outre le linceul, il avait probablement en vue d'autres linges moins importants.

Contre l'identification des ὀθόνια avec les bandelettes des commentateurs, on allègue en revanche, et non sans raison, que dans le récit de la résurrection de Lazare (*Jo.*, XI, 44), le seul passage des Évangiles où il est certainement question de bandelettes, en raison du contexte, saint Jean parle de κειρίαι (*Vg institae*) et non d'ὀθόνια (*Vg. lintea*). De même que les ὀθόνια de Luc (XXIV, 12) ne signifient pas le seul linceul, les ὀθόνια de Jean (XIX, 40 ; XX, 5.6.7) ne représentent pas les seules bandelettes. Dans un cas comme dans l'autre, ils ont un sens plus étendu. Saint Augustin ⁽¹⁷⁾ et saint Thomas ⁽¹⁸⁾

(17) *De consensu evangelistarum*, III, 23 : « Ligaverunt eum linteis (ὀθονίους) ; lintea quippe generaliter dicuntur quae lino texuntur ».

(18) *In Evang. S. Joannis*, Taurini, 1919, p. 486 : « Dicendum, quod lintheum ὀθόνιον dicimus omnem pannum de lino factum. Corpus autem Christi involutum fuit fasciis, sicut etiam de Lazaro dicitur, quia

l'avaient déjà observé ; sur ce point l'accord est en train de se faire d'une façon très nette. La traduction la plus sûre serait *linges*, sans plus de précision. S'il était permis de déterminer davantage en quoi ces linges consistaient, pareille détermination dépendrait du contexte immédiat.

Ceci nous amène à l'analyse du second mot.

2. Δέω : *lier, envelopper* ?

Autant le sens de ὀθόνιον est de soi imprécis, autant la signification du petit verbe δέω paraît arrêtée. C'est ce que le P. Bouvier faisait observer, il y a près de quarante ans, avec une parfaite justesse, dans un passage plusieurs fois remis en discussion. « Le moyen ordinaire et banal de découvrir la signification précise d'un mot, écrivait-il, c'est d'abord de recourir aux dictionnaires, qui en donnent à la fois la racine et la signification courante. Or, cherchez dans n'importe quel dictionnaire ancien ou moderne, vous trouverez invariablement le verbe δέω traduit *ligo, vincio, lier, attacher, enchaîner...* On peut parcourir le Nouveau Testament, le verbe δέω y est assez souvent employé, mais toujours avec le sens précis de *lier, attacher, enchaîner*, sans qu'il soit possible, avec la meilleure volonté, de lui attribuer une seule fois celui d'*envelopper*. » Et le Père concluait : « Il faut affirmer que le passage de saint Jean ne comporte pas d'autres sens que celui de *lier...* Jamais mot n'a été mieux précisé, et toute hypothèse qui ne s'accorderait pas avec un sens qui s'impose aussi clairement doit être impitoyablement écartée » (19).

A tout ceci nous n'avons rien à redire. Tous les dictionnaires, depuis le *Thesaurus* de Robert Etienne jusqu'au *Greek-English Lexicon* de Liddell-Scott donnent en effet le même sens fondamental : *ligo, alligo, vincio* (*Thesaurus*), *lier, attacher* (Bailly), *binden, fesseln* (Preuschen-Bauer), *bind, tie, fetter* (Liddell-Scott). Le plus souvent le verbe est employé à propos de prisons et de prisonniers ou de chiens mis à la chaîne (Cfr

sic erat Judaeis mos sepelire. Erat etiam positum sudarium ad caput : et ideo omnia complectens Joannes dicit, *Linteis* (ὀθονίους) ».

(19) *Op. cit.*, pp. 24-25. (Texte cité par M. l'abbé Renié, *op. cit.*, p. 310).

Herod., 4,69 : χέρας ὀπίσω δήσαντες, « liant les mains derrière le dos ». Arist., *Les cavaliers*, 367 : οἷον σε δήσω τῷ ξύλῳ, « Comme je t'attacherai au carcan » ; Xen., *Hell.*, 2,4,41 : ὥσπερ τοὺς δάκνοντας κυνὰς κλοιῷ δήσαντες παραδιδόασιν « comme on fait de chiens qui mordent, après les avoir mis à la chaîne ». Par extension, nous trouvons *empêcher*, *enfermer*, *paralyser*. L'idée de lien est toujours sous-entendue. Tous les sens figurés comme tous les mots dérivés (ὑπόδημα : *sandale* ; διάδημα : *bandeau* ; δετή : *bois liés en faisceau* ; δεσμός : *lien*) contiennent la même idée de connexion étroite. Ainsi, par exemple, pour le dérivé *enfermer*, d'où l'on voudrait tirer *envelopper*, il figure, c'est vrai, dans Bailly, mais voici dans quel contexte : δεῖν ἐν δημοσίῳ δεσμῷ (Plat. *Leg.* 864^e) « enfermer dans la prison d'Etat ». L'idée de lien est suffisamment marquée par δεσμῷ. De là à *envelopper*, il y a encore loin.

La langue hellénistique des inscriptions et des papyri présenterait-elle des traces d'évolution à l'époque néotestamentaire ? Nous n'en découvrons aucune pour le sens principal, qui apparaît généralement aussi dans des textes ayant trait à des prisonniers. Preisigke fournit de bons exemples (P.G.L. 347,9 : συμβέβηκεν ἡμῖν δεδεμένοις ἐν φυλακῇ εἶναι « il arriva que nous étions enchaînés en prison » ; 436,5 : ἔδησαν ἡμᾶς « ils nous lièrent » ; B.U.G. 325,4 : δεδεμένοι πεμφθήσονται ἐπὶ τ. ἡγεμόνα, « après avoir été enchaînés, ils seront conduits devant le chef » ; Mey. 23,11 : δίσομαι (= δήσομαι) « je serai mis en prison » ; Lips. 40, III,24 : ἔδησεν αὐτοῦ τ. χεῖρας « il lui a lié les mains »). Un papyrus du Fayoum, daté de 171 après J.C., exprime l'idée commune. Cette fois, ce sont des voleurs qui écrivent : ἔδησαν ἡμᾶς σὺν καὶ τῷ μαγδωλοφύλακι, « on nous a liés avec le gardien de la tour » (Cfr Moulton-Milligan).

Quant au sens figuré *paralysé* ou *lié* par la peine, par la maladie ou par d'autres causes invisibles, exprimant l'impossibilité d'agir, de parler, de sentir etc., il figure dans les textes magiques (Cfr Dittenberger, 809,14 : ἔδησα τ. χεῖρας κ. τ. πόδας κ.τ. γλῶσσαν κ.τ. ψυχὴν κ.τ.λ. Sur ce point non plus aucune évo-

lution. Pindare (*Pyth.* 3,45) disait déjà : ἀλλὰ κέρδει καὶ σοφία δέδεται « La science elle-même se laisse enchaîner par le gain » ; et Theognis (vers 404 av. J.C.) : πᾶς γὰρ ἀνὴρ πενήνῃ δεδεμένος οὔτε τι εἰπεῖν οὔτ' ἔρξαι δύναται, γλῶσσα δέ οἱ δέδεται « ceux qui sont enchaînés par la pauvreté ne peuvent rien dire ni rien faire, car leur langue est liée ».

Passons au Nouveau Testament. Le verbe δέω y est employé dans quarante-deux cas, qui se répartissent comme ceci :

I. *Sens ordinaire primitif : lier.*

1. Parabole de l'ivraie (*Mt.*, XIII,30) : δήσατε αὐτὰ εἰς δέσμας πρὸς τὸ κατακαῦσαι αὐτά, « liez-la en bottes pour la brûler ».

2. Parabole des invités au festin (*Mt.*, XIII,13) : δήσαντες αὐτοῦ τ. πόδας κ. χεῖρας « liez-lui les mains et les pieds ».

3. Le possédé de Gérasa (*Mt.*, V,34) : οὐδὲ ἀλύσει οὐδέτι οὐδεὶς ἐδύνατο αὐτὸν δήσαι ... διὰ τὸ αὐτὸν ... δεδέσθαι « personne ne pouvait le lier même avec une chaîne, car on l'avait souvent lié avec des entraves et des chaînes ».

4. Satan comparé à l'homme fort (*Mt.*, XII,29 = *Mc*, III,27) : ἐὰν μὴ πρῶτον δήσῃ τ. ἰσχυρόν, « si ce n'est avant d'avoir lié le fort ».

5. Emprisonnement de Jean-Baptiste (*Mt.*, XIV,3 = *Mc*, VI,17) : κρατήσας τ. Ἰωάννην ἔδησεν κ. ἐν φυλακῇ ἀπέδετο, « l'ayant fait arrêter, (Hérode) l'avait enchaîné et mis en prison ».

6. Résurrection de Lazare (*Jo.*, XI,44) : δεδεμένος τ. πόδας κ.τ. χεῖρας κειρίαις, « le mort sortit, lié de bandelettes aux mains et aux pieds ».

7. Les deux disciples envoyés par Jésus pour amener l'ânesse qu'ils trouveront liée (*Mt.*, XXI,2 = *Mc*, XI,2 et *Lc*, XIX,30) : εὐθύς εὐρήσετε ὄνον δεδεμένην « aussitôt, vous trouverez une ânesse attachée ».

8. Jésus est conduit chez Anne (*Jo.*, XVIII,12) : συνέλαβον τ. Ἰησοῦν καὶ ἔδησαν αὐτόν, « ils se saisirent de Jésus et le lièrent ».

9. Jésus est conduit devant Caïphe (*Jo.*, XVIII,24) : ἀπέσ-

τελεν οὖν αὐτὸν ὁ Ἄννας δεδεμένον πρὸς Καϊάφαν, « mais Anne l'envoya toujours lié chez le grand prêtre Caïphe ».

10. Jésus est conduit devant Pilate (*Mt.*, XVII,2 = *Mc*, XV,1) δῆσαντες αὐτὸν ἀπήγαγον, « et l'ayant lié, ils le conduisirent ».

11. Persécution de Paul (*Ac.*, IX,2.14.21 ; XXII,5) : ὅπως... δεδεμένους ἀγάγη εἰς Ἱερουσαλήμ, « afin qu'il les amenât liés à Jérusalem ».

12. Incarcération de Pierre (*Ac.*, XII,6) : ἦν ὁ Πέτρος κοιμώμενος δεδεμένος ἀλύσει δυοί, « Pierre était couché, lié de deux chaînes ».

13. Prophétie d'Agabus sur la captivité de Paul (*Ac.*, XXI, 11) : δῆσας ἑαυτοῦ τ. πόδας κ. τ. χεῖρας ...οὕτως δῆσουσιν..., « il prit la ceinture de Paul et s'étant lié les pieds et les mains, il dit : C'est ainsi que les Juifs le lieront à Jérusalem ».

14. Arrestation de Paul (*Ac.*, XXI,33) : ἐκέλευσεν δεθῆναι ἀλύσει δυοί, « il ordonna de le lier de deux chaînes ». Et (*Ac.*, XXII, 29) : ὅτι αὐτὸν ἦν δεδεκώς, « le chiliarque eut peur parce qu'il l'avait fait enchaîner ».

15. Les quatre anges enchaînés sur le grand fleuve (*Αποκ.*, IX,14) : λῦσον τοὺς τέσσαρας ἀγγέλους τ. δεδεμένους ἐπὶ τ. ποταμῷ τ. μεγάλῳ « délie les quatre anges qui sont enchaînés sur le grand fleuve ».

16. Le Dragon enchaîné (*Αποκ.*, XX,2) : ἔδησεν αὐτὸν χίλια ἔτη, « ils le lièrent pendant mille ans ».

II. *Sens dérivé normal : emprisonner.*

1. Episode de Barabbas (*Mc*, XV,7) : Βαραββᾶς μετὰ τ. στασιαστῶν δεδεμένος « Barabbas qui était retenu en prison avec les séditeux ».

2. Captivité de Paul (*Ac.*, XXI,13) : ἐγὼ γὰρ οὐ μόνον δεθῆναι ἐτοιμῶς ἔχω, « je suis prêt non seulement à être emprisonné ».

3. Captivité de Césarée (*Ac.*, XXIV,27) : κατέλιπεν τ. Παῦλον δεδεμένον « il laissa Paul emprisonné ».

4. Captivité romaine (*Col.* IV,3) : δι' ὃ καὶ δέδεμαι, « pourquoi je suis en prison ».

III. *Sens figurés divers.*

1. A propos de Satan (*Mt.*, XII, 29 = *Mc.*, III, 27) : ἐὰν μὴ πρῶτον δῆσῃ τ. ἰσχυρόν « si ce n'est avant d'avoir lié le fort ».

2. La femme courbée (*Lc.*, XIII, 16) : ἦν ἔδησεν ὁ Σατανᾶς, « (cette fille) que Satan a liée ».

3. Pouvoir de lier et de délier (*Mt.*, XVI, 19) : ὃ ἐὰν δῆσῃς ἐπὶ τ. γῆς ἔσται δεδεμένον ἐν τ. οὐρανοῖς, « ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel » ; et (*Mt.*, XVIII, 18) : ὅσα ἐὰν δῆσητε ἐπὶ τ. γῆς ἔσται δεδεμένα ἐν οὐρανῶ, « tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel ».

4. Paul conduit par l'Esprit (*Ac.*, XX, 22) : νῦν ἰδοὺ δεδεμένος ἐγὼ τ. πνεύματι, « et maintenant voici que lié par l'Esprit, je vais à Jérusalem ».

5. Les époux (*I Cor.*, VII, 27) : δέδεσαι γυναικί ; μὴ ζῆτει λύσιν « te trouves-tu lié à une femme ? ne cherche pas à te délier » ; et (*I Cor.*, VII, 39) : γυνὴ δέδεται ἐφ' ὅσον χρόνον ζῆ ὁ ἀνὴρ, « la femme est liée pour tout le temps que vit son mari ».

6. La liberté de la prédication évangélique (*II Tim.*, 11, 9) : ὁ λόγος τ. Θεοῦ οὐ δέδεται, « la parole de Dieu n'est pas enchaînée ».

Au total sur les quarante-deux cas d'emploi du verbe δέω dans le Nouveau Testament, en dehors du cas de Jean (*Jo.*, XIX, 40) qu'il s'agit d'éclairer, nous en relevons 27 pour le sens propre, auxquels nous pouvons rattacher le composé περιεδέδετο de *Jo.*, XI, 44, où le sens premier est conservé. Parmi ces 27 cas, trois se trouvent donc dans Jean, l'un à propos de la résurrection de Lazare et les deux autres dans le chapitre précédant celui du récit de la sépulture, c'est-à-dire dans un contexte très proche. Quatre cas représentent le sens dérivé normal d'emprisonner. Dix se distribuent entre des sens figurés divers, tous en rapport étroit avec l'idée de *lier*. Pas plus que dans les textes de l'antiquité classique ou de l'époque hellénistique, représentée par les papyri, le sens d'envelopper n'apparaît une seule fois (20).

(20) Nous pourrions faire exactement les mêmes observations à pro-

Pour obtenir ce sens insolite, le R. P. Renié, précédé et suivi par M. Vignon ⁽²¹⁾, recourt à l'argumentation suivante : « Entre enfermer et lier, il y a une nuance, que le complément direct (?) *linteris* va peut-être nous aider à préciser... Je dis bien que ma soutane emprisonne mon corps, c'est pourtant un lien plus lâche que des chaînes ou des bandelettes. Une dernière remarque sur le verbe : *ligaverunt*. Comment l'ont entendu les traducteurs ? Le Père Lagrange le rend ainsi : *ils lièrent*. Les autres traductions que j'ai pu consulter se partagent entre : *ils enveloppèrent* (Dom Calmet, Reuss, Segond, Crampon, Calmes, Levesque, Loisy) et *ils entourèrent* (Durand, Joüon, Braun). Je ne m'en suis pas tenu là ; j'ai consulté des traductions étrangères. La version autorisée d'Angleterre porte : *wound it, ils enveloppèrent* ou *ils entourèrent*. Dans la collection estimée *The international critical commentary*, l'archevêque anglican Bernard traduit : *they bound it, ils le lièrent* ou *ils l'enveloppèrent* (?), tandis que le Dr. Tillmann, dans la Bible de Bonn et W. Bauer dans le *Handbuch zum Neuen Testament* de Lietzmann rendent ainsi : *banden ihn, ils le lièrent*. Il est assez significatif qu'un nombre imposant de traducteurs aient choisi le verbe *envelopper* ou le verbe *entourer* » ⁽²²⁾.

J'avoue n'être pas fort ébranlé par cette démonstration.

Le premier argument du R. P. Renié revient à dire ceci : Δέω signifie *enfermer* ; or *enfermer* en français est employé dans le sens d'*envelopper* (« je dis bien que ma soutane emprisonne mon corps »). Par conséquent, δέω peut se traduire

pos de l'emploi de δέω (58 fois) dans la *Septante*, presque toujours au sens premier, à propos de prisonniers. Il correspond d'ordinaire aux verbes *asar*, *habasch* et *°asar*, qui expriment les diverses nuances de *lier*. L'idée de lien par lequel on est attaché ou retenu apparaît dans tous les cas. Aucun exemple ne suggère même de loin un simple enveloppement. Pour s'assurer de la justesse de ces remarques, cfr E. Hatch and H. A. Redpath, *A Concordance to the Septuagint*, Oxford, 1897, t. I, p. 287.

(21) Cfr *Le linceul du Christ*, 1902, p. 123 : « Le grec signifie principalement (?) envelopper et c'est aussi le sens du latin *ligaverunt*. Rien ne nous oblige donc à employer en français le verbe lier ». *Le Saint Suaire*, 1938, p. 64 : « D'après toujours le Dictionnaire de Liddell et Scott, le verbe δέω a toute une suite de sens menant de lier, enchaîner à emprisonner ou enfermer. L'excellent Dictionnaire de Bailly donne aussi *emprisonner* comme second sens. Et il peut fort bien être dit métaphoriquement d'un corps que des linges l'emprisonnent ou l'enferment ».

(22) *Op. cit.*, p. 310 s.

semblablement par envelopper. Le R. P. Renié, on le voit, passe du sens figuré que *enfermer* ou *emprisonner* ont en français à un sens figuré identique que le verbe δέω, qui leur correspond, devrait avoir en grec. Mais ce transfert de sens est arbitraire. Car la dérivation du sens des mots se fait dans chaque langue de façon différente. En français les verbes *emprisonner* et *enfermer* évoquent surtout l'idée d'être enfermé dans un endroit, d'où une série de dérivations possibles à partir de cette notion. En grec, il en va autrement. La notion essentielle de δέω (= *emprisonner*) est celle des liens dont le prisonnier est chargé, d'où les dérivations que nous avons relevées, et qui se font toutes à partir de *lier*, et en rapport direct avec elle. Pour avoir le droit de donner à un mot un sens déterminé, il ne suffirait pas au surplus d'être en état de prouver que ce sens est possible, mais il faut établir en outre par des exemples concrets que ce sens a été réellement employé. Or, encore une fois, d'exemples de δέω, signifiant *envelopper* dans l'acception ordinaire du terme, il ne s'en trouve pas un seul dans les textes connus. A tout le moins, jusqu'à présent, aucun n'a été signalé.

L'autorité des traducteurs modernes n'est pas plus convaincante. Puisqu'on voulait faire état des traductions, mieux eût valu citer les vieilles versions latines, antérieures à la Vulgate de saint Jérôme, qui témoignent du sens attaché au texte grec, aux tout premiers siècles de l'Église. On aurait ainsi constaté, comme il est facile de s'en rendre compte en jetant un simple coup d'œil sur l'*apparatus criticus* reproduit plus haut, qu'elles ont toutes rendu δέω par *ligaverunt*, *alligaverunt* ou *adligaverunt*. C'est donc que le sens de δέω était bien arrêté. Passons cependant aux versions plus récentes rappelées par le R. P. Renié. Nous constatons que les Allemands ne s'écartent pas du sens de *lier*. Il en est de même, je crois, des Anglais, car les verbes *to wind* et *to bind* s'entendent surtout d'un enveloppement circulaire au moyen de bandages. Restent les Français. Laissons les Pères Huby, de Grandmaison, Lebreton, Beaufays, Prat⁽²³⁾, dont le R. P. Renié ne parle pas. Parmi ceux auxquels il s'attarde, un seul (le Père

(23) Voir plus haut.

Lagrange) a : *ils lièrent* ; les dix autres se partagent entre : *ils enveloppèrent* et *ils entourèrent*. Mais parmi ces dix, Reuss, Segond, Loisy, Joüon, Durand, Braun disent expressément *envelopper* ou *entourer de bandelettes*, déterminant ainsi le sens du verbe de façon à le ramener à l'idée exprimée par *lier*. Les autres restent dans le vague, en ne parlant que de linges. Notons toutefois que ce mot est toujours au pluriel, et que dès lors il évoque plutôt la notion d'enveloppement étroit. En toute hypothèse, c'est de cette façon qu'il faut comprendre Dom Calmet ⁽²⁴⁾ et M. Levesque ⁽²⁵⁾, d'après leurs propres commentaires. En somme sur les quinze exemples proposés, un ou deux seulement pourraient prêter à confusion. Pour le grand nombre, le verbe *δέω* est entendu dans le sens précis de *lier* ou d'*envelopper*, non pas d'une façon quelconque, mais au moyen de bandelettes, sous forme d'embaillage (26).

Ce sens de *lier* ou d'*envelopper* étroitement (équivalant à *lier*) une fois admis, sur la foi des textes de l'antiquité profane et chrétienne, revenons aux ὀθόνια. Nous avons vu plus haut que le mot figure dans le texte grec critique au datif, sans la particule *ἐν*, de même qu'il se trouve dans la plupart des manuscrits latins sans la particule *in*. Entre la leçon ὀθονίους soutenue par les principales autorités et acceptée sans réserve dans toutes les éditions critiques, et la leçon *ἐν* ὀθονίους très faiblement représentée, la différence de sens est probablement nulle, le datif avec ou sans *ἐν* ayant la même valeur instru-

(24) Dom Calmet traduit : « Ils l'enveloppèrent dans des linceuls », suivant le sens ancien du mot linceul : (= drap) (cfr Régnier, *Sat.* XI). Il s'explique ainsi : « On oignit ce divin Corps, on le frota largement de ces sortes d'aromates, et on y trempa les linceuls, et les linges dont on l'enveloppa » (*Commentaire littéral* sur Jean, XIX,40).

(25) Cfr art. *Embaumement* dans *Dict. de la Bible*, t. II, 1729 : « Joseph d'Arimathie et Nicodème, dit saint Jean, XIX,40, prirent le corps de Jésus et l'enveloppèrent dans des linges avec les aromates, selon que les Juifs ont coutume de faire les préparatifs funèbres, ἐντραφιάζειν. Ces linges comprenaient des bandelettes, ὀθόνια, dont on entourait chaque membre à part ; ainsi fit-on pour Lazare ».

(26) Je n'entends pas tirer argument de cet accord. Il est clair cependant que si l'on devait faire état de l'autorité des traducteurs, celle-ci se retournerait contre l'interprétation de *δέω* au sens large d'*envelopper*, qui ne dispose par ailleurs d'aucun appui.

mentale dans le grec biblique et dans les auteurs chrétiens (Cfr *Luc*, XXII,49 : Κύριε εἰ πατάξομεν ἐν μαχαίρῃ par comparaison avec *Actes*, XII,2 : ἀνεῖλεν δὲ Ἰάκωβον μαχαίρῃ) (27), alors que, pour indiquer l'endroit dans lequel quelqu'un ou quelque chose se trouve, la particule ἐν est de rigueur (28). Il suit de là que les ὀθόνια doivent être considérés comme ce par quoi l'action de *lier* répondant au verbe est réalisée. Le plus normalement, on songerait donc à des liens : bandes ou bandelettes, non en raison du sens que ὀθόνια a de soi, mais en vertu des exigences du contexte. Néanmoins, comme saint Jean semble employer ὀθόνια à propos de la sépulture de Jésus, de préférence à κειρίαι *institae*, il est probable qu'une signification plus large s'impose. Les ὀθόνια signifieraient alors l'ensemble des linges dont Joseph d'Arimathie et Nicodème se sont servis pour ensevelir le corps de Jésus. Mais que ces linges, disposés *sicut mos est Judaeis sepelire*, comme dans le cas de Lazare (qui était lié δεδεμένος de telle sorte qu'il ne pouvait presque pas mouvoir les pieds et les mains) comprennent des bandelettes, c'est ce qui résulte à l'évidence du verbe δέω, entendu ainsi qu'il doit l'être. L'ensevelissement du Sauveur et celui de Lazare se présenteraient dès lors de la même manière. De part et d'autre, on se serait servi de bandes, soit en-dessous, soit au-dessus de ce même linceul, préalablement saupoudré d'aromates, pour le fixer étroitement autour du corps.

Bien loin de contredire les *Synoptiques*, cette interprétation obvie, postulée par les deux mots ἔδησαν ὀθονίοις, s'accorde parfaitement avec eux. La diversité des narrations s'explique simplement par une différence de point de vue. Les trois pre-

(27) Cfr L. L a u r a n d, *Manuel des études grecques et latines*, Paris, 1920, p. 405 : « Ἐν avec le datif, au lieu du datif instrumental seul, se trouve parfois à l'époque attique, surtout en poésie, très fréquemment dans le grec biblique et dans les auteurs chrétiens ». A ce sujet, voir B l a s s - D e b r u n n e r, *Gramm. des N.T.*, Göttingen, 1931, pp. 114 s. 129 et A. T. R o b e r t s o n, *A grammar of the greek New Testament*, New-York, 1919, p. 589.

(28) Le locatif pur (sans ἐν) n'est plus représenté dans le N.T. que par quelques rarissimes survivances (cfr R o b e r t s o n, *op. cit.*, p. 520). B l a s s (*op. cit.*, p. 117) soutient même qu'il fait défaut en dehors des expressions stéréotypées κύκλῳ, *en cercle*, χαμαί, *par terre*.

miers Évangiles se contentaient de parler du linceul σινδών, parce que parmi les linges destinés à la sépulture c'était le plus important. Saint Jean, qui à sa façon, ajoute des détails complémentaires, insiste sur le mode (conforme à la coutume juive) suivant lequel la sainte dépouille avait été revêtue par les soins pieux de Joseph et de Nicodème.

Il suit de tout ce qui précède que, quels que soient les sens possibles de ὀθόνια, la traduction de l'expression complète ἔδησαν ὀθονίοις ne saurait différer beaucoup de celle des anciennes versions latines. Le R. P. Renié, d'accord avec M. Vignon (29), propose : « Ils l'entourèrent voire même ils le lièrent dans des linges » (30), puis, par un glissement insensible : « Le corps du Christ, enveloppé dans un linceul avec une partie des aromates, fut placé dans le sépulcre de Joseph » (31). Cela pourrait s'entendre à la rigueur, à la condition de ne pas exclure les bandelettes qui préciseraient le sens de *envelopper* ou de *entourer* suivant les exigences de δέω. Mais les explications qu'on nous donne visent justement à écarter ces précisions nécessaires. Du même coup, elles font dire à δέω tout autre chose que ce qu'il signifie. Il faut lui laisser sa véritable signification. En tenant compte des divers éléments du texte, notamment en ce qui concerne l'exégèse d'ὀθόνια, Jean, XIX, 40 se traduira alors le mieux par une périphrase du genre de

(29) *Le Saint Suaire...* p. 65 : « Ils enfermèrent le Corps dans des linges ». On remarquera que cette traduction inspirée de Crampon, la plus équivoque parmi toutes celles que nous avons examinées, commet deux graves erreurs :

1. elle traduit δέω par *enfermer* dans le sens d'*envelopper*, sans relation avec les liens que ce verbe suppose toujours ;
2. elle rend le datif instrumental ὀθονίοις par *dans des linges*, supposant la leçon εν ὀθονίοις, écartée à juste titre par les éditions critiques.

(30) *Op. cit.*, p. 316. Lorsque le R. P. Renié écrit : « voire même ils le lièrent », il entend bien donner à *lier* le sens général d'*envelopper*. Tout le contexte de son article l'indique clairement. C'est pourquoi il a pu ajouter : « Le verbe *lier* ou *entourer* importe en somme moins qu'il n'y paraissait de prime abord ». Au contraire c'est cela qui importe, si, comme je crois l'avoir montré, *lier* (= δέω) doit s'entendre au sens propre. D'autre part, en traduisant ὀθονίοις, dont il fait p. 310 un « complément indirect », M. Renié me paraît commettre la même erreur que M. Vignon. Il ne rend pas le sens instrumental.

(31) *Op. cit.*, p. 321.

celle-ci : « Ils l'enveloppèrent dans des linges, le liant au moyen de bandelettes, selon la manière d'ensevelir pratiquée chez les Juifs ». Nous avons là un sens très ferme, dont il ne serait pas permis, je crois, de s'écarter sans faire violence au texte. L'idée d'un linceul recouvrant simplement le corps du Christ de la tête aux pieds, et retombant sur les côtés, sans être assujetti par des liens véritables ⁽³²⁾, s'accorde-t-elle avec cette donnée ? Certainement non. Si Jean n'avait eu en vue qu'un linceul de ce genre, il n'aurait très probablement pas parlé d'ὄθονια mais d'ὄθόνιον. En tout cas, il aurait employé un autre verbe que δέω, *lier*.

3. Σουδάριον, *suaire, bandeau, linceul* ?

L'exégèse des deux premiers mots ἔδησαν ὄθονίοις nous ont obligé à d'assez longs développements. L'examen de σουδάριον sera plus simple.

Plusieurs interprétations divergentes ont cependant été proposées pour expliquer comment l'empreinte de la face du Sauveur figurait sur le Suaire de Turin en même temps que les traces du corps. A cet effet il faut supposer que le linceul avait été en contact direct avec le cadavre tout entier, de la tête aux pieds, sans interposition d'un linge spécial placé sur la sainte Face. De là, tous les essais d'explication, qui se ramènent à trois principaux :

1. Vignon ⁽³³⁾, Levesque ⁽³⁴⁾ : Le suaire placé sur la tête du Christ, d'après Jean, XX,7 : *sudarium quod fuerat super caput* et le linceul dans lequel le corps est enveloppé sont une seule et même chose ; le linceul reçoit l'exceptionnelle dénomination de suaire parce qu'il en a tenu l'emploi dans l'ensevelissement supposé incomplet. Bien entendu, dans cette hypothèse, les ὄθονια n'ont plus rien à voir avec le linceul proprement dit. D'après M. Levesque, ce sont les bandelettes.

2. Renié ⁽³⁵⁾ : Le suaire est un linge de petite dimension,

(32) J. Renié, *op. cit.*, p. 316.

(33) *Le linceul du Christ*, Paris, 1902, pp. 125 ss. ; *Le Saint Suaire de Turin*, Paris, 1938, pp. 66 ss.

(34) *Le Suaire de Turin et l'Évangile*, dans *Nouvelle Revue Apologétique*, t. 1, 1939, pp. 228-237.

(35) *Le Saint Suaire de Turin*, dans *Revue pratique d'Apologétique*, t. LXIV, 1937, pp. 318 ss.

destiné à couvrir la face du Sauveur ; toutefois dans l'ensevelissement du vendredi soir, il avait été placé provisoirement sur la tête de Jésus « à la manière d'un fardeau », en attendant le moment d'achever les rites funèbres.

3. Brière ⁽³⁶⁾, Cojazzi ⁽³⁷⁾ : Le suaire, toujours distingué du linceul, devient la mentonnière, obligatoire chez les Juifs, dont on se serait servi pour tenir fermée la bouche du mort. Cette dernière opinion, défendue par le Prof. Judica Cordiglio, aurait rallié les suffrages des savants réunis au congrès de sindologie à Turin, mai 1939. Après avoir défendu la première de ces trois hypothèses, M. Vignon semble incliner actuellement vers la troisième, hésitant ainsi entre deux systèmes d'exposition exégétique totalement différents ⁽³⁸⁾. *Uno avulso non deficit alter...*

Interrogeons les textes.

Le mot σουδάριον est employé deux fois dans saint Jean, à propos de Lazare (XI,44) : dont le visage était enveloppé d'un suaire, ἡ ὄψις αὐτοῦ σουδαρίῳ περιεδέδετο, et à l'occasion de la découverte du tombeau vide (XX,7). Saint Pierre y aperçoit les linges posés là et le suaire qui avait été sur la tête de Jésus, posé non avec les linges, mais dans un endroit à part, et enroulé καὶ θεωρεῖ τὰ ὀθόνια κείμενα, καὶ τὸ σουδάριον, ὃ ἦν ἐπὶ τῆς κεφαλῆς αὐτοῦ, οὐ μετὰ τῶν ὀθονίων κείμενον ἀλλὰ χωρὶς ἐντετυλιγμένον.

Que signifie σουδάριον *sudarium* ?

Les dictionnaires le traduisent par *mouchoir*, *Schweisstuch*, *Taschentuch* ⁽³⁹⁾, *handkerchief* ⁽⁴⁰⁾. Originellement, c'est un mot latin, dérivé de *sudor*, qui a passé dans le grec hellénistique sous la forme σουδάριον, σουδάριν ⁽⁴¹⁾, et de là dans l'hébreu

(36) Cfr P. Vignon, *Le Saint Suaire*, p. 66.

(37) *Dopo il Convegno di studi sindonologici*, dans l'*Osservatore Romano*, 11 mai 1939.

(38) *Le Saint Suaire*, p. 67.

(39) Cfr Preisigke, *op. cit.*, ; Preuschen-Bauer, *op. cit.*

(40) Cfr Moulton and Milligan, *op. cit.*

(41) G. Meyer, *Die lateinischen Lehnwörter im Neugriechischen*, dans *Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften*, Wien, CXXXII, 3, 1895, p. 62 ; cfr aussi Schwyzer, *N. Jahrb.* IV, 1901, p. 242 : mit Sicherheit lat. Ursprungs sind die Suffixe -αρις, αρι etc. Diese wurden von δηνάριον, ἀσσάριον, σουδάριον, etc. auch auf griech. Wör-

talmudique et le syriaque (42), sous la forme *soudârîn*, *soudârâ* et *soudâr*.

En latin, le sens est clair : *sudarium* est un petit linge servant à essuyer la sueur sinon à se moucher « suivant un usage dont nous aurions tort de faire remonter trop haut les débuts, puisque aussi bien le seul mot latin que nous ayons le droit de traduire par mouchoir (*muccinium*) n'est pas attesté avant la fin du III^e siècle » (43). Par une certaine extension du sens, ce pouvait être également semble-t-il un voile ou un fichu, que l'on portait autour du cou ou dont on se couvrait la tête. Cet emploi du mot apparaît dans des textes de basse latinité. D'après Du Cange (44) « est *Sudarium*, veli, quo caput tegitur, species, quod *σουδαροκέφαλον* appellatur in *Nomocanone* edito tom. I. *Monument. Eccl. Graecae*, cap. 251 ». Autrement dit un *amict*. Ce qui ne l'empêche pas de désigner la *mappula*, ou *manipule* au sens premier du mot, qui est celui de mouchoir (45) : « *mappula*, quae in sinistra parte gestatur, qua pituitam oculorum detergimus, dicitur et *manipulus* » (Alcuinus, *de Officiis. Eccles.* cap. 39). Avant le VII^e siècle, aucun texte ne permet de soupçonner l'équivalence de *sudarium* et de *sindon*. Celle-ci nous serait donnée, alors, dans une lettre de saint Braulion, évêque de Saragosse en 631, adressée à l'abbé Tajus au sujet de la résurrection des corps ; nous y lisons ceci : « Sed et illo tempore notuerunt fieri multa quae non habentur conscripta, sicut de linteaminibus et sudario quo corpus Domini est involutum, legitur quia fuerit repertum, et non legitur quia fuerit conservatum » (46).

L'emploi de *sudarium* pour désigner le linceul (si tant est que le relatif *quo*, accordé vraisemblablement par attraction avec le dernier mot, ne se rapporte pas aux *linteaminibus* en même temps qu'au *sudario*) est probablement le résultat d'une con-

ter übertragen (Texte cité dans L. Hahn, *Rom und Romanismus*, Leipzig, 1906, p. 263).

(42) Cfr E. Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes*, II, 1907, p. 80.

(43) Cfr J. Carcopino, *La vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'empire*, Paris, 1939, p. 201.

(44) *Glossarium mediae et infimae latinitatis*, t. VII, Paris, 1886, p. 646.

(45) *Ibid.*, t. V, Paris, 1885, p. 255, au mot *Mappula*.

(46) *P.L.*, LXXX, 689 (Texte cité, trop partiellement, par M. Levesque, *op. cit.*, p. 232).

fusion, la langue latine ne possédant pas de terme correspondant au *συνδών* des *Synoptiques*. Toujours est-il qu'à l'époque où saint Braulion écrivait sa lettre, le *sudarium* désignait certainement dans la langue des pèlerins non pas le linceul mais le voile qui avait été posé sur la tête du Sauveur : « *sudarium* qui fuit in fronte Domini » (Antonin de Plaisance, vers 570, dans Geyer, *Itinera Hierosolymitana*, p. 168), ou « *sudarium* quod in sepulchro super caput ipsius fuit » (Adamnanus, vers 670, *ibid.*, p. 235) (47).

En grec et en araméen, ou plus exactement en talmudique et en syriaque, *soudâr* et *soudârîn* ou *soudârâ* ont conservé la signification usuelle du latin dans l'antiquité. Les exemples tirés des papyri de l'époque hellénistique sont tous concordants. *Σουδάριον* désigne toujours un petit linge servant à s'éponger, ou un voile dont on se couvre la tête. Et lorsque le mot apparaît dans le Nouveau Testament, en dehors des passages de Jean qui font l'objet de cette discussion, l'idée première est clairement indiquée. Dans un cas (*Luc*, XIX,20), il s'agit de l'intendant craintif qui enferme la mine confiée par son maître ἐν σουδαρίῳ, dans un *suaire*, ce qui ne peut être ici qu'une sorte de mouchoir. Dans l'autre passage (*Actes*, XIX,12) il est question des σουδάρια ἢ σικκίνθια ayant appartenu à saint Paul, et que l'on appliquait aux malades par manière de dévotion, afin d'obtenir leur guérison. Les σικκίνθια étaient probablement des petits tabliers ou des ceintures dont l'Apôtre se ceignait pour exercer son métier de bourrelier. Il n'y a aucune raison d'attribuer aux σουδάρια un sens différent de celui qu'il a d'ordinaire.

L'usage du mot *soudâr*, *soudârîn* ou *soudârâ* en hébreu talmudique est plus concluant encore. Il est très fréquent dans la *Mischna* et dans les écrits rabbiniques. Mais tous les emplois qu'il nous est donné de relever se réduisent aux suivants : 1. petite pièce de drap, dont on se sert, comme dans l'Évangile, pour conserver ou envelopper de menus objets ou des pièces d'argent (48) ; 2. morceau d'étoffe que l'on tient en main et

(47) Textes cités par G. de Jerphanion, dans *Orientalia christiana periodica*, vol. IV, 1938, pp. 567 s.

(48) *Schabbat* III,3 (on se demande s'il est permis le jour du sabbat d'envelopper un œuf dans un *soudârîn* chauffé au soleil). *Kethuboth*

que l'on agite pour faire des signes à distance, par exemple pour annoncer que le bouc émissaire est arrivé au désert (49), ou pour signifier, au moment où doit avoir lieu l'exécution, la grâce d'un homme condamné à la lapidation (50) ; 3. foulard que l'on se met autour du cou (51) ; 4. garrot employé pour la strangulation (52) ; 5. turban notamment pour désigner la coiffure distinctive des étudiants talmudiques (53) ; 6. voile couvrant la tête (54). Ce dernier emploi est particulièrement intéressant. Il se retrouve notamment dans le *Targum d'Exode*, XXXIV,33 : « Lorsque Moïse eut achevé de parler, il mit un voile sur son visage. Quand Moïse entra devant Jahvé pour parler avec lui, il ôta le voile jusqu'à ce qu'il sortît ».

Masweh (dans les Septante κάλυμμα) *voile*, est traduit par *soudârâ*. Cet exemple, parmi plusieurs autres, illustre fort bien les deux textes johanniques (XI,44 ; XX,7). Pas une seule fois, en talmudique, *soudârîn* ou *soudârâ* n'équivaut à σινδών, *linceul*, ni à quoi que ce soit d'approchant. C'est invariablement un tissu de petite dimension. Les dictionnaires des *Targumim* et du *Talmud* le traduisent invariablement par *mouchoir*, *linge*, *voile* ou *turban* (55).

En syriaque, ou araméen chrétien, *soudârâ*, qui répond au σουδάριον de Jean, XI,44 et XX,7 présente des applications analogues : *cingulum linteum*, *capitis tegumentum*, *lintheum quo*

fol. 67b fait allusion aux soins auxquels oblige la loi du dépôt ; il parle d'un homme qui, ayant reçu des pièces de monnaie, les enveloppe dans un *soudârîn* (cfr Goldschmidt, *Der babylonische Talmud*, t. V, Berlin, 1931, p. 215). Le même exemple est donné dans la *Mischna* (*Baba Messia* III,10) mais le déposant se sert d'une bourse. Toutefois Raschi interprète bourse = *soudâr*. Exemple analogue dans *Lv. R.* 6 : Une femme prend trois deniers et les met dans un mouchoir (Cfr *Der Midrasch Wajikra Rabba*, Leipzig, 1882, trad. Wunsel, V, 1884, p. 40).

(49) *Joma*, VI,8.

(50) *Sanhédrin* VI,1 ; *Tamid* VII,3.

(51) *Schabbat* 120a ; *Succah* 51b.

(52) *Sanhédrin* VI,1 et VII,2 ; *Targ. J. Lev.* XX,10.

(53) *Pesachim* IIIb : « Ton turban ressemble à celui d'un disciple et cependant je suis sûr que tu ne connais pas la bénédiction » ; *Schabbat* 120a ; *Berakhoth* 51a.

(54) *Schabbat* 120a.

(55) Cfr J. Levy, *Wörterbuch über die Talmudim und Midraschim*, Berlin, vol. III, 1924, p. 483. M. Jastrow, *A Dictionary of the Targumim, the Talmud babli and yerushalmi and the Midrashic literature*, New-York, vol. I, 1926, p. 962.

obvolvitur caput, indumentum capitis muliebre (56). Bref, un linge ou un voile, et, quand il est figuré comme vêtement, un voile qui sert à se couvrir la tête. De là à *linceul*, encore une fois, il y a loin.

M. Levesque vient cependant d'émettre un avis différent, sur la base d'un texte unique emprunté au *Targum de Ruth*. « Dans la langue araméenne, écrit-il, la langue populaire de la Palestine, on emploie le mot *soudârâ*. C'est pour la forme du nom *sudarium* et pour l'objet désigné un *sinon* ». Et voici la preuve : « Dans le livre de *Ruth* (III,15), Booz dit à Ruth : Étends le pan de ton manteau ; comme elle le tenait des deux mains, il lui verse dedans six mesures d'orge. Ce vêtement (traduit manteau) appelé *mitpahat*, est un grand manteau ou une large pièce de lin, que l'interprète araméen appelle *soudârâ*. C'est, dit J.-D. Michaelis, *Supplementum ad lexica hebraïca*, t. 1, p. 1021 : « *Pannus seu velum quadratum satis magnum reliquis vestibibus totique corpori circumvolutum, in quo et noctu dormiebant* ». C'est tout à fait le *sinon* ; et le *targum* l'appelle *soudârâ*, un *suaire* » (57).

Toute cette argumentation repose, on le voit, sur la soi-disant identification de l'hébreu *mitpahat*, en araméen *soudârâ*, avec le *sinon* (grand manteau ou large pièce de lin). Or rien n'est plus contestable. A l'heure actuelle, Michaelis ne fait guère autorité. Il ne saurait en tout cas suppléer au fait que *mitpahat* figure, en tout et pour tout, deux fois dans la Bible, de telle façon que ni le contexte ni la racine du mot ne permettent d'en déterminer exactement la signification. Dans le passage parallèle à *Ruth* (*Is.*, III,22) suivant la *Septante*, le mot est rendu par ἐπίβλημα ce qui peut signifier, soit une pièce cousue sur un vieil habit, comme dans la parabole évangélique du vieux et du neuf (*Mt.*, IX,16 ; *Mc*, II,21 ; *Lc*, V,36), soit une étoffe qui se met par-dessus les autres vêtements, *fichu* ou *mantille*. Quant au texte de *Ruth*, *mitpahat* y est traduit par περιζωμα, *ceinture* ou *pagne*. On penserait le plus normalement à une sorte de petit tablier noué autour des reins. Ce n'est pas encore de quoi évoquer un *linceul*. M. Levesque ne nous propose pas

(56) Cfr R. Payne-Smith, *Thesaurus Syriacus*, Oxford, 1879.

(57) E. Levesque, *Le Suaire de Turin et l'Évangile*, dans *Nouvelle Revue Apologétique*, t. I, 1939, p. 233.

d'autres exemples. Tous ceux qu'il aurait sans doute tirés du Talmud et de la littérature syriaque, s'il avait eu sous la main les instruments nécessaires, sont passés sous silence.

Après ces diverses constatations, il est à peine utile, pour confirmer une position qui n'a plus besoin d'autres soutiens, de signaler l'insistance avec laquelle, chaque fois qu'il en parle, dans le cas de Lazare comme dans celui de Jésus, l'évangéliste met le σουδάριον en relation avec la tête de Jésus et prend soin de le distinguer des autres linges (58). Anciens ou modernes, les commentateurs n'ont à cet égard aucune hésitation, et Calmet résume parfaitement l'opinion des uns et des autres, dans ces lignes : « En comparant tous les passages où il est parlé des linges qui servirent à ensevelir le Corps du Sauveur, il paraît qu'il y avait un linceul : a) *Involvit illud in sindone* ; b) et outre cela des bandelettes, dont on avait accoutumé d'envelopper les corps, ainsi qu'on l'a vu dans l'histoire de la résurrection de Lazare ; c) et enfin un suaire ou un linge particulier dont la tête du Sauveur était enveloppée, et dont il est parlé aux versets 6 et 7 du chapitre suivant » (59). Aujourd'hui encore, on ne saurait mieux dire.

Le suaire est donc distinct du linceul. Mais fut-il réellement posé sur la tête du Sauveur ? Le texte grec (*Jo.*, XX,7) τὸ σουδάριον ὃ ἦν ἐπὶ τῆς κεφαλῆς αὐτοῦ le dit assez clairement ; la comparaison que suggère le récit de la résurrection de Lazare (XI,44) va dans le même sens.

Cependant on objecte : bien que séparé du linceul, le suaire proprement dit ne couvrirait pas le visage de Jésus.

Le R. P. Renié, qui défend cette opinion avec conviction, s'est expliqué ainsi : « Au soir du vendredi, le suaire a été placé (à la manière d'un fardeau) sur la tête de Jésus, prêt à servir lorsque, la fête passée, il serait loisible d'achever les rites funèbres. Or précisément on objectait à la thèse de M. Vignon — j'ai lu cette objection sous la plume du P. Bouvier — que

(58) Cfr A. Vaccari, *op. cit.* ; « L'insistenza con la quale S. Giovanni dice e ripetete (XI,44 ; XX,7), che il sudario sta sopra la testa e avvolge il volto del defunto, non si spiega se esso copriva ed avvolgeva tutto il corpo ».

(59) *Commentaire littéral*, sur Jean, XIX, 40.

le sommet de la tête, qui n'est pas visible sur les photographies, aurait dû laisser une empreinte plus forte, parce qu'en contact direct avec le drap. L'absence d'empreinte s'explique par le texte même de notre quatrième évangile : entre la tête et le linceul se trouvait le suaire, soigneusement plié ou roulé, prêt à servir. Ainsi est expliqué également... le léger intervalle qui sépare sur le linceul la projection dorsale du cadavre et la projection faciale » (60).

Et voici les arguments qu'il nous propose :

1. Une distinction entre ὄψις, *visage*, dans le récit de la résurrection de Lazare et le mot κεφαλή, *tête*, préféré semble-t-il à dessein au sujet de Jésus.

2. Une interprétation de ἐπί, dans la locution ἐπὶ τῆς κεφαλῆς *sur la tête*, qui ne signifierait pas *sur* mais *auprès de*. Dans le cas de Lazare, nous fait-on remarquer, le suaire enveloppait réellement le visage du ressuscité, parce que son ensevelissement avait été terminé ; mais la sépulture de Jésus n'ayant été que provisoire, on est en droit de penser que le linge destiné à couvrir la sainte Face avait été posé sous forme de rouleau au-dessus de la tête. De là ces nuances entre ὄψις et κεφαλή, ἐπί et περί (61).

Saint Jean certes avait le sens des nuances (62) mais ce sens des nuances conduit-il à la thèse du R. P. Renié ? C'est peu

(60) Cfr J. Renié, *op. cit.*, p. 319.

(61) *Ibid.*, p. 318 : « Je remarque immédiatement entre ce texte (Jo., XI,44) et (Jo., XX,7), une double différence, qui n'est sans doute pas le fruit d'un pur hasard. Saint Jean a été le témoin oculaire de deux scènes : la résurrection de Lazare et l'ensevelissement de Notre-Seigneur. Pour Jésus, il emploie le substantif κεφαλή, *la tête* ; pour Lazare, au contraire, il se sert du substantif ὄψις, *le visage*, qui est beaucoup plus précis. Alors que, dans le cas de Lazare, la préposition περί entre en composition avec le verbe (περιεδέδετο), dans celui de Jésus, c'est la préposition ἐπί qui intervient seule. Or cette dernière régissant un génitif (ἐπὶ τῆς κεφαλῆς) signifie soit : *sur* (au-dessus), soit : *auprès de* ; tandis que la première équivaut à notre *autour de* ».

(62) Voir, par exemple, dans le récit du lavement des pieds (XIII, 1-11), la fine nuance introduite par l'opposition des verbes λούεσθαι, *prendre un bain*, et νίπτεσθαι, *se laver une partie du corps* (V,10). Pierre demande à Jésus de lui laver les mains et la tête. Jésus lui répond qu'il n'a pas besoin d'une pareille lotion, car il est entièrement lavé, comme un homme qui sort du bain. Cfr M. J. Lagrange, *Évangile selon Saint Jean*, Paris, 1925, p. 355.

probable. La distinction entre ὄψις et κεφαλή est amplement justifiée en effet par la diversité des circonstances, sans qu'il faille introduire de différence dans l'utilisation du suaire. Dans ὄψις, l'idée de la vue ou des yeux suggérée par l'étymologie du mot, est première (cfr P. Oxy, VI, 911,6 : ἀσθενεῖ τὰς ὄψεις « il souffre des yeux »), ou du moins sous-jacente aux sens dérivés. D'où l'expression ἔμπροσθεν τῆς ὄψεως, pour « devant le regard » (cfr P. Oxy, IV, 654,27 : λέγει Ἰησοῦς πᾶν τὸ μὴ ἔμπροσθεν τῆς ὄψεως σου καὶ τὸ κεκρυμμένον ἀπὸ σου ἀποκαλυφθήσεται, « tout ce qui est devant ton regard et ce qui t'est caché te sera révélé ». D'autre part, toujours rattachée à la notion de vision, mais cette fois comme objet et non plus comme sujet, ὄψις est l'aspect extérieur des choses, l'apparence des traits caractéristiques, et, s'il s'agit d'une personne, sa face. De là aussi toute une série de locutions, par exemple : κατ' ὄψιν, *secundum faciem* (Jo., VII,24), εἰς ὄψιν, à la face (cfr Preisigke 4317,13 : εἶπον σοι εἰς ὄψιν, « je te l'ai dit en face »). Maintenant, quelle était l'intention de l'évangéliste, en décrivant, comme il le fait, Lazare sortant du tombeau ? C'était, semblait-il, à la fois, de montrer l'embarras du ressuscité (immobilisé par ses liens et aveuglé par son suaire), et de représenter le spectacle qui s'offrait aux assistants : le mort, soudain dressé devant eux, mais enveloppé de linges, de la tête aux pieds. On discernait la forme générale du corps, mais on n'apercevait pas son visage. Dans les deux cas ὄψις, visage, convenait mieux que κεφαλή.

Dans le récit de la découverte du tombeau vide, il en va tout autrement. Là, en effet, les linges n'interviennent plus que pour attester la Résurrection. Aussi saint Jean se contente-t-il de les indiquer, en les distinguant sommairement d'après l'usage qui en avait été fait : d'un côté les ὀθόνια (linceul et bandellettes) qui avaient servi à envelopper étroitement le corps, et le suaire qui avait été en relation avec la tête. N'ayant plus les mêmes raisons d'insister sur le visage du mort, qui n'est pas mis en scène comme dans le récit de la résurrection de Lazare, il se contente de l'épithète ordinaire : ἐπὶ τῆς κεφαλῆς.

Que signifie cette petite phrase ?

Tous les commentateurs, tous les traducteurs, cette fois sans exception, l'ont entendue de la même façon. Le suaire, séparé

des ὀθόνια, était le petit linge qui avait couvert la tête du Sauveur. Le R. P. Renié la comprend autrement à la faveur d'une analyse de ἐπί (XX,7) correspondant au περί, composant de περιεδέδετο de la résurrection de Lazare (XI,7). « Ἐπί régissant le génitif (ἐπὶ τῆς κεφαλῆς), nous dit-il, signifie soit *sur (au-dessus)*, soit : *auprès de*, tandis que περί équivaut à notre *autour de* » (63).

Tout ceci exige quelques précisions.

Remontons, pour commencer, au sens fondamental de ἐπί, qui est celui de *sur*, comme ὑπέρ, mais avec en plus une idée de contact direct (64). En grec classique, ἐπί se construit avec le génitif, le datif (comprenant le locatif), et l'accusatif ; la différence entre les deux premières constructions n'étant pas toujours facile à discerner (65). L'idée locale *près de* est toutefois plus fréquente avec le datif tandis que la notion première *sur* est d'ordinaire exprimée avec le génitif. Bien que ces nuances tendent à s'effacer dans la langue du Nouveau Testament, elles y sont encore souvent perceptibles. Jean ne les a pas négligées. Lorsqu'il situe la piscine aux cinq portiques près de la Porte probatique (V,2), ou montre le Sauveur assis près du puits de la Samaritaine (IV,6), il écrit très justement ἐπὶ τῇ προβατικῇ, *près de la Probatique*, et ἐπὶ τῇ πηγῇ, *près du puits*. En revanche, quand il emploie le génitif, l'idée fondamentale *sur* apparaît presque toujours. Cette expression (ἐπί + génitif) se retrouve dans le *Quatrième Évangile*, huit fois, en dehors de (Jo., XX,7) ἐπὶ τῆς κεφαλῆς, dont nous nous occupons. Ce sont :

1. Miracles opérés sur les malades : τὰ σημεῖα ἃ ἐποίει ἐπὶ τῶν ἀσθενούντων, « les miracles qu'il faisait sur les malades » (VI,2).

2. Jésus marche sur les eaux : θεωροῦσιν τὸν Ἰησοῦν περιπατοῦντα ἐπὶ τῆς θαλάσσης, « ils voient Jésus marcher sur la mer » (VI,19).

3. La barque aborde au pays de Génésareth : καὶ εὐθέως

(63) Cfr *loc. cit.*

(64) Cfr P. Regard, *Contribution à l'étude des prépositions dans la langue du Nouveau Testament*, Paris, 1919, pp. 417 et ss.

(65) *Ibid.*, p. 464.

ἐγένετο τὸ πλοῖον ἐπὶ τῆς γῆς εἰς ἣν ὑπῆγον, « et aussitôt la barque fut sur la rive vers laquelle ils allaient » (VI,21).

4. Prière sacerdotale : ἐγὼ σε ἐδόξασα ἐπὶ τῆς γῆς, « Moi, je t'ai glorifié sur terre » (XVII,4).

5. Pilate prend place sur le tribunal : καὶ ἐκάθισεν ἐπὶ βήματος, « et il s'assit sur l'estrade » (XIX,13).

6. L'écriteau sur la croix : ἔγραψεν δὲ καὶ τίτλον ὁ Πειλᾶτος καὶ ἔθηκεν ἐπὶ τοῦ σταυροῦ, « Pilate écrivit la sentence et la fit placer sur la croix » (XIX,19).

7. Après la crucifixion : ἵνα μὴ μείνη ἐπὶ τοῦ σταυροῦ τὰ σώματα, « afin que les corps ne demeurassent pas sur la croix » (XIX,31).

8. Apparition au bord de la mer de Tibériade : ἐφάνησεν ἑαυτὸν πάλιν Ἰησοῦς τοῖς μαθηταῖς ἐπὶ τῆς θαλάσσης τῆς Τιβεριαίδος « Jésus se manifesta encore à ses disciples près de la mer de Tibériade » (XXI).

Parmi ces huit cas de ἐπὶ avec le génitif, six expriment le sens premier *sur*. Les deux autres se divisent entre les dérivés *vers* et *près de* (ce dernier pas tout à fait certain).

Une proportion notablement plus forte encore en faveur de ἐπὶ (= *sur*) apparaîtrait à l'examen de l'*Apocalypse*. Sur 60 cas environ, nous en relevons cinquante-trois pour le sens physique ordinaire de *sur*, généralement très clairement indiqué dans des locutions comme ἐπὶ τῆς γῆς, *sur la terre*, ἐπὶ τοῦ θρόνου, *sur le trône*, ἐπὶ τοῦ ἵππου, *sur le cheval*, ἐπὶ τῶν μετώπων, *sur leurs fronts*, etc. Les six ou sept autres ont trait à l'exercice du pouvoir, par exemple : δώσω αὐτῷ ἐξουσίαν ἐπὶ τῶν ἐθνῶν, *je lui donnerai pouvoir sur les nations* (quatre cas) ou représentent ἐπὶ = *devant* (une fois) et ἐπὶ = *jusqu'à* ou *sur un espace de* (une fois) ⁽⁶⁶⁾.

Que ἐπὶ régissant le génitif signifie *sur* et *auprès de*, est une affirmation qui peut donc se soutenir. Pour être exact, il faudrait cependant ajouter que *sur* est le sens premier et normal et *auprès de* l'exception, et s'il s'agit de la langue de saint Jean une rarissime exception. Devons-nous supposer cet usage exceptionnel pour expliquer la réflexion concernant le suaire :

(66) *Ibid.*, pp. 419 et ss.

ὁ ἦν ἐπὶ τῆς κεφαλῆς αὐτοῦ. Philologiquement parlant, à considérer l'emploi de ἐπὶ avec le génitif dans les écrits johanniques, certainement non. Le sens exceptionnel ne se suppose pas ; il se prouve. Or, dans le contexte, rien ne le suggère ni de près ni de loin. Tout au contraire, lorsqu'on dit d'un linge qu'il a été placé sur la tête d'un mort ἐπὶ τῆς κεφαλῆς, tout le monde entend que ce linge servait à lui voiler la face.

Cependant, fait observer le R. P. Renié, dans le récit de la résurrection de Lazare, là où certainement il est question d'un voile couvrant la face d'un mort, Jean a une autre expression. Au lieu de ἐπὶ τῆς κεφαλῆς, nous lisons καὶ ἡ ὄψις αὐτοῦ σουδαρίῳ περιεδέδετο (67). Sans doute. Mais que s'en suit-il ? Nous avons déjà remarqué pourquoi l'évangéliste préférerait ὄψις à κεφαλή à propos du ressuscité de Béthanie. N'avait-il pas des motifs aussi pour varier les prépositions περί et ἐπί. Ἐπὶ τῆς κεφαλῆς convient parfaitement à un cadavre ou à une personne couchée, pour qui le dessus de la tête est effectivement le visage. Mais une personne debout (68) ? Pour celle-ci le dessus de la tête est le sommet du crâne. En disant de Lazare ressuscité que le suaire était sur sa tête, saint Jean aurait donc donné à penser qu'il était fixé sur le sommet du crâne à la façon du *cheffieh* arabe. Et s'il ne l'était pas, comment, Lazare une fois dressé, le suaire continuait-il à lui couvrir la figure ? Parce qu'il était lié autour de sa tête, nous répondra-t-on. Encore fallait-il le dire. C'est ce qui explique le περιεδέδετο de XI,40, parallèle à l'ἐπὶ τῆς κεφαλῆς de XX,7. L'important est que nous sachions que le visage de Lazare était bel et bien couvert d'un voile. Le passage ayant trait au suaire de Jésus (XX,7) signifie la même chose,

(67) *Op. cit.*, p. 318.

(68) Cfr de Jerphanion, *op. cit.*, p. 568, n. 1 : « Distinguer entre linge posé sur la tête et linge posé sur le visage est une chicane ; car si, pour un corps debout, le visage est le devant, et non le dessus de la tête, il n'en est plus ainsi pour un corps étendu sur le dos. Couvrir d'un voile la tête d'un mort, c'est couvrir son visage ». D'après le P. Trossarelli (*Convegno nazionale di studi sulla S. Sindone*, dans *La Civiltà Cattolica*, année XC, 1939) le R. P. Vaccari, qui maintient fermement la distinction entre le linceul et le suaire, supposerait que le linceul couvrirait la tête et que le suaire était posé sur la tête, par-dessus le linceul. A quoi servait alors le suaire ? Cette solution présente tous les caractères d'une échappatoire.

quoique en d'autres termes, en raison de la diversité des circonstances, à propos du Sauveur. Sur le point du suaire couvrant la face du mort, l'un et l'autre récit concordent parfaitement.

La traduction normale et traditionnelle des mots relatifs au suaire du Christ $\delta \text{ ἦν ἐπὶ τῆς κεφαλῆς αὐτοῦ}$, « qui était sur sa tête », est donc doublement garantie, par l'examen du vocabulaire et par la comparaison avec la description de Lazare. Critiquement parlant, c'est la seule qui mérite d'être retenue. Si cependant l'existence du linceul de Turin, à supposer que son authenticité soit établie, nous obligeait à abandonner cette traduction moralement certaine, pour une hypothèse singulière, du genre de celle que le R. P. Renié nous propose, il faudrait à tout le moins bien discerner ce qui autoriserait pareille hypothèse. Ce ne serait pas le texte, mais un fait extérieur au texte. Il est clair que, pour s'imposer, celui-ci devrait présenter un degré de probabilité supérieur à celui qui recommande la traduction commune. Nous verrons plus tard si cette condition se vérifie.

Bien que très peu probable, l'explication du R. P. Renié est grammaticalement possible. Celle de MM. Cordonnier et Vignon, partagée semble-t-il par certains membres du dernier congrès de Turin (69), ne pourrait pas bénéficier d'une telle remarque.

Elle a été exposée par M. Vignon, en deux endroits qui se complètent :

1. Tout d'abord, M. Vignon paraphrase le récit de Jean sur la découverte du tombeau vide : « Simon-Pierre arrive à son tour et entre dans le sépulcre ; il voit les linges (les $\delta\theta\omicron\nu\iota\alpha$ posés à terre, et le *sudarium*, qui était sur la tête de Jésus, non pas posé à terre avec les autres linges, mais à part, et roulé sur lui-même vers un seul lieu ($\alpha\lambda\lambda\grave{\alpha} \kappa\omega\sigma\iota\varsigma$ (sic) $\epsilon\upsilon\tau\epsilon\tau\upsilon\lambda\iota\gamma\mu\acute{\epsilon}\nu\omicron\nu$ $\epsilon\iota\varsigma$ $\epsilon\upsilon\alpha$ $\tau\acute{o}\pi\omicron\nu$). J'ai souligné les mots dont nous devons creuser le sens. Nous avons à définir, somme toute, le *sudarium* que l'on avait mis d'abord sur la tête de Jésus, et qui maintenant formait un rouleau, laissé, comme exprès, à part du reste » (70).

(69) Cfr *L'Osservatore Romano*, 11 mai 1939.

(70) *Le Saint Suaire...*, p. 66.

2. « Mettons-nous maintenant à pied d'œuvre. Pour ce qui est de Lazare, saint Jean (XI,44) ne dit pas, comme il le fait pour le Christ, que le sudarium fut « sur la tête ». Il ne dit pas non plus que ce linge fut « sur le visage ». Non, le *sudarium* de Lazare « entourait le visage en le liant ». Et n'oublions pas que le sudarium de Jésus était trouvé, le matin du dimanche, enroulé sur lui-même. *Enroulé sur lui-même vers un seul lieu* ; ce qui peut s'entendre d'un rouleau formant en outre une boucle, du fait que les bouts en sont liés l'un à l'autre... Qui rassemblera ces données aura la surprise de voir le *sudarium* dont parle saint Jean devenir à présent une mentonnière : *la mentonnière obligatoire chez les Juifs* ⁽⁷¹⁾.

Cette fois, on en appelle aux rites funéraires pratiqués par les Juifs au temps de Jésus. Ce que nous en savons se réduit à peu de chose. La meilleure source est sans doute saint Jean. La Mischna est du II^e siècle, le Talmud du V^e, et le traité *Semaḥot*, autrement dit *Ebel Rabbathi*, auquel on nous renvoie ⁽⁷²⁾, pas antérieur au VIII^e siècle. Si ces dates tardives ne les empêchent pas de contenir de vieilles traditions conservées par transmission orale, leur utilisation exige dans la plupart des cas une prudente réserve. La Mischna et le Talmud de Babylone sont cependant assez précis sur un usage qui a bien des chances d'être ancien. Immédiatement après la mort, nous apprennent-ils, on fermait les yeux et la bouche du défunt, et l'on obstruait les autres ouvertures, afin d'empêcher l'air de pénétrer et d'activer la décomposition ⁽⁷³⁾. Il est donc vraisemblable, si les rites décrits dans la Mischna étaient observés en Palestine au début de notre ère, et si Joseph d'Arimathie et Nicodème ne s'en sont pas écartés, que la tête du Sauveur fut entourée d'un bandeau pour maintenir la bouche fermée.

Mais ce bandeau était-il le σουδάριον, *suaire*, découvert par saint Pierre dans le tombeau vide ?

(71) *Ibid.*, p. 67.

(72) *Ibid.*, n. 2.

(73) *Schabbat* 23,5 ; *Bab Joma* 85^a ; *Semaḥoth* 1,4 ; *Lev. R.* 34,2. Cfr S. Krauss, *Talmudische Archäologie*, Leipzig, II, 1911, p. 55 : « Ist der Tod eingetreten, was man durch geeignete Mittel konstatieren kann, werden die Augen des Toten, gewöhnlich von dem ältesten Sohne zuge-drückt, der klaffende Mund geschlossen und überhaupt sämtliche Oeffnungen verstopft, damit keine Luft eindringe ».

L'identification serait suggérée par les mots ἐντετυλιγμένον εἰς ἓνα τόπον « roulé sur lui-même vers un même lieu ». Il y a longtemps que M. Vignon nous propose cette traduction, pour prouver que le suaire était le linceul (74). Elle sert aujourd'hui à établir l'hypothèse de « la mentonnière obligatoire chez les Juifs ». Un linge *roulé sur lui-même vers un même lieu*, n'est-ce pas la description du bandeau lié aux extrémités, que l'on met aux morts pour soutenir la maxillaire inférieure (75) ?

Cette traduction n'est pas seulement torturée, elle est aussi, je crois, doublement inexacte. Tout d'abord, ἐντυλίσσω ne signifie pas « rouler » mais *envelopper dans* (P. Lond, 121,826 : ἐντύλισσε τὰ φύλλα ἐν σουδαρίῳ κενῶ « enveloppe les feuilles dans un mouchoir (suaire) neuf », et surtout Mt., XXVII,59 et Lc, XXIII,53 : ἐντύλιξεν αὐτὸ σινδόνι, « il l'enveloppa d'un linceul »), et, à la voix passive, sans autre complément, *enveloppé sur soi*, ce qui peut se comprendre d'un linge ramassé sur lui-même de n'importe quelle manière. Ensuite, εἰς ἓνα τόπον ne signifie pas ici *vers un même lieu*, mais, suivant le grec hellénistique du Nouveau Testament, qui emploie presque indifféremment εἰς + accusatif et ἐν + datif (76) *dans un même lieu*. L'évangéliste veut simplement attirer l'attention de ses lecteurs sur le fait que le suaire était séparé des autres

(74) *Le linceul du Christ*, Paris, 1902, p. 125 : Quant au mot σουδαριον, on considère généralement qu'il s'applique au mouchoir exigü qu'on plaçait sur la tête du cadavre, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Or, nous ne pourrions pas adopter cette interprétation. En effet, si le suaire de saint Jean était le mouchoir de la face, où serait le sindon ? Saint Jean n'en ferait pas mention. Mais en outre, les expressions qu'emploie l'écrivain nous prouvent que ce σουδαριον n'était autre chose lui-même que le grand sindon. Lisez la phrase grecque. Comment se trouvait ce suaire ? Il était ἐντετυλιγμένον εἰς ἓνα τόπον. La préposition εἰς, avec l'accusatif, indiquant le mouvement, cette expression signifie que ce linge *avait été roulé sur lui-même vers un seul endroit* ; ce n'était donc pas un simple mouchoir ; c'était, nécessairement, une longue bande d'étoffe qu'on pouvait rouler à la façon d'un tapis, en commençant par une extrémité et en finissant par l'autre ; l'opération achevée, toute la bande d'étoffe se trouvait *enroulée vers un lieu où elle occupait un espace restreint* ».

(75) Cfr *Le Saint Suaire...*, p. 67 : « Enroulé sur lui-même vers un seul lieu : ce qui peut s'entendre d'un rouleau formant en outre une boucle, du fait que les bouts sont liés l'un à l'autre ».

(76) Cfr P. Regard, *op. cit.* : *Substitution de εἰς à ἐν et réciproquement*, pp. 330 ss.

linges οὐ μετὰ τῶν ὀθονίων κείμενον ἀλλὰ χωρὶς ἐντετυλιγμένον εἰς ἓνα τόπον, « non point posé parmi les autres linges, mais enroulé (ou enveloppé) sur lui-même, dans un endroit à part ».

Cette discussion, d'ailleurs, n'a pas grande importance, car l'hypothèse de l'identification du suaire à la soi-disant mentonnière est formellement contredite par l'évangéliste. Si celui-ci avait eu en vue un bandeau lié autour de la figure du cadavre, il se serait exprimé autrement qu'il ne le fait. Supposons qu'il ait employé au sujet de Jésus comme à propos de Lazare le verbe περιεδέδετο ; dans ce cas la conjecture de la mentonnière aurait au moins un appui. Et cependant, même alors, elle ne serait pas prouvée, puisque, malgré la présence de ce verbe, tout le monde le reconnaît — M. Vignon ne fait pas exception (77) — le suaire de Lazare couvrait la figure du mort. Mais cet appui lui-même fait défaut dans le récit de la découverte du tombeau vide. Lorsqu'il nous parle du suaire de Jésus, saint Jean n'écrit ni περί *autour*, ni δέω *lier* ; il emploie simplement ἐπί *sur*, avec le verbe être : ὁ ἦν ἐπὶ τῆς κεφαλῆς αὐτοῦ. Or, ἐπί ne signifiera jamais *autour de* ; ce qui serait requis s'il était question d'une mentonnière, liée autour du visage. Si donc une mentonnière était exigée, non en vertu du texte, mais en raison des usages juifs, nous n'y ferons pas objection, à la condition bien entendu de ne pas récuser ces usages sur d'autres points également attestés. Mais cette mentonnière, dont les évangélistes ne parlent pas, est-elle le suaire qui avait été sur la tête de Jésus ? Non, le texte s'y oppose catégoriquement.

(77) *Le Saint Suaire...*, p. 67 : « Mais, va-t-on certainement objecter, pour que le *sudarium* fût la mentonnière, encore faudrait-il qu'il n'eût pas été le voile qui, non moins rituellement, couvrait chez les Juifs la face des morts. Et sans doute ne dira-t-on pas très justement d'un tel voile qu'il était *sur la tête*. Dans ce cas de Lazare, il était correct en revanche de lui faire envelopper et lier pour ainsi dire le visage, du fait qu'il venait se nouer derrière la nuque : arrangé de la sorte, il empêchait le ressuscité d'y voir clair, de même que les bandes, en liant ses pieds, l'empêchaient de marcher, et voilà ce qui avait frappé l'évangéliste, quand Lazare était sorti comme tout seul du sépulcre. Cela répondrons-nous, est fort bien dit, pour Lazare. En somme, bien que l'évangéliste ait écrit à propos de Lazare καὶ ἡ ὄψις αὐτοῦ σουδαρίῳ περιεδέδετο, et son visage était entouré et lié d'un suaire, il reste entendu que le suaire de Lazare couvrait la face du mort. C'est tout ce que nous souhaitons savoir ».

Concluons brièvement :

1. Le σουδάριον, suaire, n'est certainement pas le linceul σινδών, mais un linge plus petit, distinct de la masse des ὀθόνια.
2. Ce n'est pas non plus la « mentonnière », dont on suppose que la figure du Sauveur fut entourée.
3. C'est une sorte de mouchoir qui, selon toutes les probabilités de la critique interne (examen du texte et comparaison avec la description de Lazare XI,44), et l'unanimité des commentateurs anciens et modernes, servit à couvrir la sainte Face, pendant le temps qui s'écoula entre l'ensevelissement et la Résurrection.

(A suivre)

F.-M. BRAUN, O. P.

professeur d'exégèse du N.T. à l'Université
de Fribourg (Suisse).